

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 48

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Nettoyage de certains bâtiments de la ville - Signature des marchés publics

Pour le nettoyage de ses locaux, la ville de Bayonne fait appel à des entreprises. Les marchés publics conclus avec celles-ci ont pour objet le nettoyage régulier de locaux désignés mais aussi, pour une partie moindre, des prestations de nettoyage ponctuel, par exemple la remise en état de salles après manifestations. Ainsi les marchés publics comprennent une part fixe et une part à bons de commande sans minimum ni maximum.

Les marchés publics seront conclus pour une durée d'un an, reconductible pour trois périodes d'un an.

La décomposition en lots et leurs estimations se présentent ainsi :

Lot	Désignation	Estimation annuelle en € HT		
		Nettoyage régulier	Nettoyages ponctuels (part à bons de commande)	
1	Bâtiments administratifs : Nettoyage régulier des locaux et des vitres de l'hôtel de ville et de ses annexes	76 000,00	10 000,00	86 000,00
2	Autres bâtiments: nettoyage régulier des locaux et des vitres :- de la boutique du patrimoine-des locaux associatifs du Château Neuf (aile ouest) –de la maison des Barthes et de Muséum- Espace socio culturel Ste croix- Local syndical Plantoun-Maison de la Ville	25 000,00	6 000,00	31 000,00
3	Locaux gérés par la Direction de l'évènementiel et de l'animation et la Direction de la culture et du patrimoine : nettoyage régulier des locaux et des vitres de la Maison des Associations et de la médiathèque Centre Ville	66 000,00	7 000,00	73 000,00
4	Tous les sites non concernés par les autres lots - nettoyage des vitres : halles, écoles, salles des sports, crèches, billetterie des Arènes, musée Bonnat-Helleu	38 000,00	5 000,00	43 000,00
5	Réservée aux entreprises adaptées(EA) et aux ESAT- Nettoyage régulier des bureaux municipaux et des vitres Avenue de la Légion Tchèque-de la Maison Bellecave	15 000,00	1 000,00	16 000,00
	Total séparé sur 12 mois	220 000,00	29 000,00	
	Total global sur 12 mois		249 000,00	

Le montant estimatif total des besoins de la Ville sur la durée totale du marché public s'élève à 996 000,00 € HT.

La procédure d'appel d'offres ouvert retenue pour la mise en concurrence a été lancée le 4 février 2019.

A l'issue de l'analyse des offres qui étaient à remettre le 7 mars 2019, la commission d'appel d'offres réunie le 8 avril 2019 a attribué les marchés publics de la manière suivante :

Lot	Désignation	Attributaires présentis	Estimation annuelle en € HT
1	Bâtiments administratifs : Nettoyage régulier des locaux et des vitres de l'hôtel de ville et de ses annexes	ATALIAN	83 058,45
2	Autres bâtiments: nettoyage régulier des locaux et des vitres :- de la boutique du patrimoine-des locaux associatifs du Château Neuf (aile ouest) –de la maison des Barthes et de Muséum- Espace socio culturel Ste croix- Local syndical Plantoun-Maison de la Ville	PRONETT	32 125,17
3	Locaux gérés par la Direction de l'évènementiel et de l'animation et la Direction de la culture et du patrimoine : nettoyage régulier des locaux et des vitres de la Maison des Associations et de la médiathèque Centre Ville	ATALIAN	54 271,91
4	Tous les sites non concernés par les autres lots où l'entreprise réalise uniquement le nettoyage des vitres (halles, écoles, salles des sports, crèches, billetterie des Arènes (verrière) vitres du musée Bonnat (à la demande)	ONET	31 852,60
5	Réservée aux entreprises adaptées(EA) et aux ESAT- Nettoyage régulier des bureaux municipaux et des vitres Avenue de la Légion Tchèque-de la Maison Bellecave	LEA SERVICES	14 591,00

Ces offres ont été classées en première position dans leurs lots respectifs au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-dessous :

1 - Prix pondéré à 45 %

2 - Valeur technique et environnementale pondérée à 55 %, elle-même décomposée en cinq sous-critères :

- les moyens humains mobilisés pour la réalisation des prestations, et l'organisation des équipes
- les moyens techniques mobilisés pour la réalisation des prestations avec notamment la liste des matériels et les techniques de nettoyage employés

- la méthodologie que compte mettre en place l'entreprise pour les accès difficiles ainsi que les moyens logistiques prévus en particulier pour le lavage des vitres (travail en hauteur, sécurité, nacelle, échafaudage ...)
- les mesures prises par l'entreprise pour le suivi et le contrôle des prestations
- les mesures que l'entreprise prendra en compte en matière de protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics à intervenir avec les attributaires pressentis indiqués ci-dessus pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés publics.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne